

LES PSYCHOLOGUES DU TRAVAIL DE PÔLE EMPLOI EN GRÈVE LE 29 SEPTEMBRE 2015

**POUR LA DÉFENSE DE LEUR MÉTIER,
POUR LA DÉFENSE DE TOUS LES MÉTIERS DE PÔLE EMPLOI !**
Le SNU Pôle Emploi FSU dénonce la déqualification et la disparition
des métiers à Pôle emploi et soutient la grève décidée.

Nous protestons contre les changements incessants et continus de l'Etablissement nous subissons depuis la fusion et dont la principale finalité est le gain de « productivité » sans se préoccuper de la qualité du service rendu aux usagers de Pôle-emploi ! Pour notre Directeur Général, cela passe aussi par la casse des métiers, car ils supposent de vraies qualifications, une réflexion et des décisions ambitieuses sur l'activité, les missions et le sens du travail que nous réalisons.

**Le métier de Psychologue du travail est donc, lui aussi,
une cible privilégiée du Directeur Général.**

Pour le SNU-Pôle emploi FSU, la Direction Générale utilise le Conseil en Évolution Professionnelle (CEP) pour faire disparaître les Psychologues du travail.

Pôle emploi est en effet depuis le début de cette année opérateur national du Conseil en Evolution Professionnelle (CEP). On pouvait penser que cette opportunité serait utilisée pour redonner un cadre d'intervention en phase avec les missions et les métiers de Conseiller et de Psychologue. **C'est totalement le contraire qui a été choisi, notamment à travers la note d'instruction du 01 juillet 2015.**

Conseiller-es : la déliquescence du métier continue !

- tous les DE des portefeuilles « accompagnement » seront considérés comme en CEP
- il n'y aura pas plus de temps à consacrer aux personnes accompagnées
- les activités de la Gestion Des Droits sont en voie de disparition
- il n'y aura pas moins de DE en portefeuille
- la formation au CEP ne permet pas d'acquérir les compétences nécessaires à une pratique de conseil en orientation (contenu et modalité pédagogique en e-learning)...

Psychologues : la disparition du métier se confirme !

Avec le "suivi délégué interne" comme modalité de réalisation du CEP :

- les DE auront un Psychologue comme « référent unique » et cela pour toutes les actions liées à Pôle emploi correspondant à la gestion de portefeuille
- la complémentarité Psychologues / Conseillers va considérablement se réduire, voire disparaître en diminuant les possibilités d'intervention liés aux besoins des DE

OUI, le Directeur Général continue de nier nos métiers et fragilise le service public !!!

Défendre la diversité et la complémentarité des qualifications et des compétences pour un meilleur service au public est une priorité majeure du SNU Pôle Emploi !

Le SNU Pôle emploi FSU réaffirme que le personnel de Pôle emploi est attaché à remplir ses missions de service public de manière efficace et respectueuse des demandeurs d'emploi et des entreprises. Cette ambition exige la redéfinition et la reconnaissance des métiers, structurées autour d'une classification à la hauteur de ces enjeux.

C'est pourquoi, le **SNU Pôle emploi FSU soutient l'appel des psychologues du travail à faire grève le 29 septembre prochain pour protester contre cette déqualification des métiers - organisée et sciemment mise en œuvre avec la complicité de certaines organisations syndicales - à Pôle Emploi, de leur métier en particulier, et le risque à terme de sa disparition.**

Le SNU Pôle emploi FSU exige du Directeur Général :

- La suppression de la «Délégation de suivi interne» pour les DE que les Psychologues sont amenés à recevoir, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre du CEP
- Des garanties sur le métier de Psychologue à Pôle emploi dans le cadre de leur mission de service public et le respect de son code de déontologie.
- Le respect du métier et de la convention collective avec notamment la **confidentialité des entretiens et des dossiers**, une demande d'**instrumentation professionnelle validée** scientifiquement, le maintien du **statut cadre**, le maintien des **collectifs de travail** en EOS, une **véritable animation technique** dans chacun des Etablissements, l'**arrêt de l'évaluation quantitative** de l'activité sans préoccupation de la qualité du service rendu aux demandeurs d'emploi, l'accès des demandeurs d'emploi sur la base du **volontariat** (invités et non convoqués), l'augmentation **des effectifs de psychologues du travail** !

Le SNU - Pôle emploi FSU revendique les moyens et les conditions nécessaires à la réalisations des missions de Pôle emploi

Pour un service public de l'emploi au service
de tous ses usagères et usagers

